

# Instruction de travail n° 231 : Agent de sécurisation Militaire Volontaire

**Introduction** La direction de la sécurisation, en abrégé DAB, assure la sécurité des sites nucléaires, des infrastructures de l'aéroport de Bruxelles National, des institutions nationales, internationales et européennes, des infrastructures critiques, des infrastructures du SHAPE, de l'OTAN, des palais royaux et des opérations de police. La DAB sera constituée de membres du personnel :

- Externes (à partir de mars 2018)
- **Transfert de personnel militaire (à partir de mai 2018)**
- Transfert du personnel du BAC (Brussel Airport Company)
- Transfert du personnel de la protection civile
- Transfert du personnel du corps de sécurité

**Encodage des données personnelles, horaire de travail,** Voir instruction de travail 101 « ajout d'un membre du personnel »

**Données d'emploi** Ajout d'une relation de travail à partir du 01/05/2018

## Onglet lieu de travail :

Date d'effet : au plus tôt 01/05/2018  
Action : Embauche  
Motif : Premier emploi  
Entité : 0509  
Service : 7783 DAB - Aspirants

Les différents codes unités de la Direction de la DAB ont été créés dans Thémis



Lieu travail		Rech.		Premier 2 sur 3 Dernier	
Statut RH:	Actif	Statut paie:	Actif	Aller à ligne + -	
*Date effet:	01/06/2018	Séq.:	0	*Emploi:	Emploi principal
*Action:	Embauche	Motif:		Historique	
Date dernière embauche:	01/06/2018	Date fin emploi:			
*Zone réglementaire:	BEL		Belgique		
Société:	001		Secrétariat Social GPI		
*Entité:	0509		POLICE FEDERALE	Date entrée service:	01/06/2018
*Service:	7783		DAB - ASPIRANTS		
Code établissement:	2153016453	Date création:		13/06/2018	



# Instruction de travail n° 231 : Agent de sécurisation Militaire Volontaire

---

## Onglet Statut :

Statut d'origine : Agent de sécurisation (mil.volont.)

Cadre : Agent de sécurisation

Grade, 2 types de grades y sont repris :

- 95 Agent de sécurisation (à utiliser à la nomination du membre du personnel)
- 97 Aspirant agent de sécurisation (à utiliser durant la formation de base du membre du personnel)

Commissionnement :

- Aspirant durant le formation de base
- Commissionné à la réussite de la formation
- Nommé à la nomination effective du membre du personnel

Echelle de Traitement : HAU1 à HAU3 suivant leur insertion

Sorte ancienneté : pécuniaire

Statut : N nouveau statut

ECA : N nouveau statut

Type de sauvegarde : 27 Mil. Transféré volontaire

Echelle de traitement : suivant les données reçues de la Défense

Seule les échelles de traitement ci-dessous sont possibles :

- 1\_KPL\_CHEF (premier caporal-chef)
- KPL\_CHEF (caporal-chef)
- KPL (caporal)
- 1\_SDT (premier soldat)
- SDT (soldat)

Sorte ancienneté : pécuniaire ancien statut

**Le code salarial 4340 doit être encodé en même temps que toutes les données des différents composants de Thémis. Si ce n'est pas le cas, le calcul du traitement ne sera pas effectué.**

# Instruction de travail n° 231 : Agent de sécurisation Militaire Volontaire

Données statutaires Rech. Premier 1 2 sur 3 Dernier

Date effet: 01/06/2018 Séquence effet: 1 Emploi: Emploi principal

Action: Modif. données Motif: Changement statut

[Historique](#)

\*Code emploi: 000001 Inconnu Code d'imputation: 41310000

\*Sorte Personnel: 0 Operationnel DGA DAB

Classification salarié: S Statutaire \*Lot paie: AB Payé a posteriori

Statut d'origine: Agent de sécur. (mil. v) D début chômage licenc.: [ ]

Catégorie de collaborateur: Casual D fin chômage licenc.: [ ]

Cadre: Agent de sécurisation D début Congé M licenc.: [ ]

Grade: 97 Aspirant agent de sécurisation D fin Congé M licenc.: [ ]

Commissionnement: Aspirant Date nomination fixe: 01/06/2018

Echelle Trt: HUA3 AGENT DE POLICE [Capitaux de départ](#)

Sorte Anc.: Pécuniaire Statut: N Nouveau statut ECA: N Nouveau ECA

Sauvegardes		Afficher tt		Premier 1 sur 1 Dernier	
*Type sauvegarde		*Echelle Trt		*Sorte Anc.	
1	27 Mil. transféré volontaire	1_KPL_CHEF	Premier caporal-chef	Péc. Ancien st.	[+/-]

## Onglet données emploi et Catégorie d'employé

Voir instruction de travail 201\_Ajouter une nouvelle relation de travail (point 1.3 et 1.4)

## Onglet Capelo

Rech. | Afficher tt Premier 1 2 sur 3 Dernier

Date effet: 01/06/2018 Séquence effet: 1 Emploi: Emploi principal

Action: Modif. données Motif: Changement statut

[Historique](#)

Notion non-CAPELO:

**CAPELO**

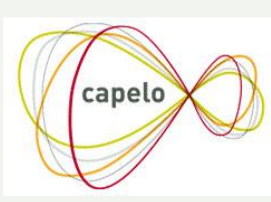
Type d'institution: Féd. - Police intégrée

Catégorie de personnel: Cadre opérationnel de la pol.

Grade: 97 Aspirant agent de sécurisation

Type de service: Service sédentaire

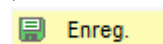
Type de fonction: Fonction primaire



**Information**

Cette page prévoit des possibilités d'encodage des données CAPELO. Quand le membre du personnel n'est pas obligatoirement CAPELO, le champ 'notion non-CAPELO' doit être coché.

Au création d'un nouveau contrat, les champs ont une valeur par défaut.

 Enreg.

Cliquer sur Enregistrer

# Instruction de travail n° 231 : Agent de sécurisation Militaire Volontaire

## Capitaux de départ

Introduire le type d'ancienneté renseignée dans les données d'emploi, onglet Statut.  
**Ne pas oublier d'encoder le type de sauvegarde 27.**

Date effet : même date que la date d'embauche des données d'emploi

Date d'ancienneté : Date de début de la relation de travail ou date d'ancienneté  
recalculée sur base de services valorisables.

Sorte		Rech.   Afficher 1		Premier 1-3 sur 3 Dernier	
*Sorte Anc.:	Pécuniaire			+ -	
Capitaux de départ		Rech.   Afficher tt		Premier 1 sur 1 Dernier	
*Date effet:	01/06/2018	*Date d'ancienneté:	01/03/1993	+ -	
Année:	25	Mois:	3	Valeur restante:	0
Description:		Echelle Trt:			
*Sorte Anc.:	Péc. Ancien st.			+ -	
Type sauvegarde:	27	Mil. transféré volontaire			
Capitaux de départ		Rech.   Afficher tt		Premier 1 sur 1 Dernier	
*Date effet:	01/06/2018	*Date d'ancienneté:	01/03/1993	+ -	
Année:	25	Mois:	3	Valeur restante:	0
Description:		Echelle Trt:			
Enreg.		Cliquer sur Enregistrer			



# Instruction de travail n° 231 : Agent de sécurisation Militaire Volontaire

## Codes

### Salariaux Codes salariaux fixes

Introduire les codes salariaux fixes obligatoires suivants :

4000	Traitement
4034 ou 4035	Allocation de foyer ou de résidence
6000	Allocation de fin d'année
7000	Trigger (code déclencheur) pécule de vacances
4340	Traitement de protection Mil.

Le code salarial 4340 : Traitement de protection Mil. doit être encodé pour les agents de sécurisation Militaire Volontaire. Il va permettre la comparaison entre l'échelle du nouveau statut police et l'échelle renseignée dans la sauvegarde 27. Il s'agit d'un « triggercode », **il ne faut pas introduire de montant, ni de statut de sauvegarde.**

Date début : même date que la date d'embauche des données d'emploi.

Date fin : 31/12/3999

Statut : Actif

Les champs montant, code manipulation ne doivent pas être remplis.

**Codes salariaux** Rech. | Afficher tt Premier 6 sur 13 Dernier

Stat Sauvegarde

\*Code salarial  **Traitement de protection Mil.**

\*Date début   Statut

Date fin

Montant

Code de manipulation

Commentaires

Audit		
Encodé par	Dernière MàJ	Date/heure système
443916557	443916557	17/04/19 12:00:41



# Instruction de travail n° 231 : Agent de sécurisation Militaire Volontaire

Encoder les codes salariaux fixes liés à la sauvegarde 27 :

4000                      Traitement  
4034 ou 4035            Allocation de foyer ou de résidence  
4286                      Allocation de maîtrise

Ne pas oublier le statut de sauvegarde

Stat Sauvegarde : 27

Date début : même date que la date d'embauche des données d'emploi.

Date fin : 31/12/3999

Statut : Actif

Les champs montant, code manipulation ne doivent pas être remplis.

The screenshot shows the 'Codes salariaux' application interface. At the top, there is a navigation bar with 'Rech.' and 'Afficher tt' buttons, and a status indicator 'Premier 16 sur 16 Dernier'. The main form contains the following fields:

- Stat Sauvegarde**: 27 (highlighted with a red arrow)
- \*Code salarial**: 4286 (with a yellow highlight and the text 'Allocation de maîtrise' next to it)
- \*Date début**: 01/06/2018
- Date fin**: 31/12/3999
- Statut**: Actif (dropdown menu)
- Montant**: (empty text box)
- Code de manipulation**: (empty dropdown menu)
- Commentaires**: (empty text area)

Below the main form, there are two sections:

- Paramètres**: A table with one row: 'Montant annuel' with the value '250,00000'.
- Audit**: A table with three columns: 'Encodé par', 'Dernière MàJ', and 'Date/heure système'. The values are: 443916557, 443916557, and 12/04/19 15:05:29.

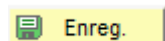
## Instruction de travail n° 231 : Agent de sécurisation Militaire Volontaire

---

### Allocations et indemnités

Les indemnités et allocations prévus par le statut de la police peuvent être accordés pour autant que les conditions d'application soient remplies. Il n'existe actuellement aucune allocation, ni indemnité spécifique pour les agents de sécurisation – militaire volontaire. Cela signifie qu'ils peuvent bénéficier des allocations et indemnités suivants :

- A-foyer ou A-résidence (code salarial 4034/4035)
- A-Bruxelles capitale (code salarial 4224)
- I-bilinguisme (code salarial 4086/4087)
- I-entretien uniforme (code salarial 4046)
- I-téléphone (code salarial 4045)



Cliquer sur Enregistrer

**ATTENTION** : Pour que l'encodage soit pris en compte il faut encoder tous les codes salariaux fixes en même temps. Aussi bien les codes salariaux fixes du nouveau statut que les codes salariaux liés à la sauvegarde 27.

Dès que l'encodage est conforme à cette instruction de travail, vous pouvez valider et approuver, un seul envoi vers L4 doit être effectué.

Dans l'éventualité où les données n'auraient pas pu être encodées en même temps, il convient de respecter la procédure suivante :

- 1°) Mettre les codes salariaux du nouveau statut (4045,4046,4086,4087 et 4224) sur Inactif. Cliquer sur Enregistrer.
- 2°) Valider, approuver et attendre un run fictif.
- 3°) Après le run fictif, remettre les codes salariaux du nouveau statut sur Actif.
- 4°) Encoder les éléments manquants de la sauvegarde 27. Cliquer sur enregistrer.
- 5°) Valider et approuver.

Si le calcul du salaire ne se déclenche pas ou est fautif, prendre contact avec la Cellule AOS en mentionnant l'Emplid et l'encodage initial et rectificatif effectué.